

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 29 avril 1988 portant réglementation des capacités de Médecine
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2018/2019 un jury d'examen pour la capacité de médecine Technologie Transfusionnelle, 2ème année

Article 2 : Le jury est présidé par Pr MOHTY MOHAMAD PUPH

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Pr LEGRAND OLLIVIER PUPH

Dr MALARD FLORENT MCU-PH

Dr CABAUD JEAN-JACQUES responsable enseignement pédagogique

Dr BRISSOT EOLIA MCU-PH

Dr DULERY REMY PH

Dr MEDIAVILLA CLEMENCE CCA-AHU

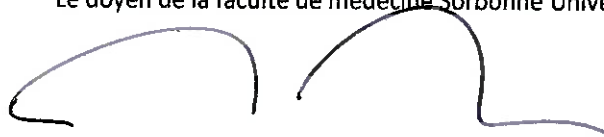
Dr BATTIPAGLIA GIORGIA CCA-AHU

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 20 novembre 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



M. Bruno RIOU